

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nord-Pas-de-Calais-Picardie
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Nord

**Décision n° 958 du 19 janvier 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord**

NOR : INTJ1700724S

Le commandant de la région de gendarmerie de Nord-Pas-de-Calais-Picardie et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 35473 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630353S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2017:

Douilliez Alain NIGEND : 69 764 NLS : 5 271 326

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2017:

Hercheux Éric NIGEND : 147 847 NLS : 8 008 655

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2017:

Vallet Philippe NIGEND : 164 039 NLS : 8 020 595

Cerisier Denis NIGEND : 171 279 NLS : 8 026 819

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2017:

Taisne Romain NIGEND : 238 173 NLS : 8 082 807

Pouyet Eddy NIGEND : 207 608 NLS : 8 061 690

Conrad Cédric NIGEND : 239 904 NLS : 8 087 657

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 janvier 2017.

*Le général de corps d'armée, commandant la région
de gendarmerie de Nord-Pas-de-Calais-Picardie
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,*
J. HÉBRARD